

**AUTORISATIONS GENERALES POUR L'UTILISATION DE SEMENCES OU DE  
PLANTS NON OBTENUS PAR LE MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE**  
accordées au titre de l'article 5 paragraphe 4 du règlement (CE) n° 1452/2003 du 14 août 2003.

Une autorisation générale est accordée, à titre provisoire, pour les variétés appartenant aux espèces et types variétaux, listés ci-dessous, pour l'utilisation de semences ou de matériel de reproduction végétative qui n'ont pas été obtenus par le mode de production biologique.

Cette autorisation sera suspendue dès la disponibilité, sur la base de données, de semences ou matériels de reproduction végétative issus du mode de production biologique, pour au moins une variété de ces espèces ou types variétaux.

**Liste à la date du 04/02/2012**

## **1 PLANTES POTAGERES**

### **1.1 Espèces**

Artichaut (plants)  
Asperge (semences)  
Asperge (griffes)  
Ficoïde glaciale  
Plantain Corne de cerf  
Porte-greffe de cucurbitacées  
Porte-greffe de solanacées  
Rhubarbe

### **1.2 Types variétaux**

Ail rose (plants)  
Carotte ronde  
Courgette grise  
Courgette cylindrique blanche  
Cresson de fontaine  
Echalote grise (plants)  
Haricot à rame beurre  
Haricot nain à écosser flageolet  
Haricot nain violet  
Melon type Piel de Sapo  
Navet rond blanc  
Oignon blanc (bulbilles)  
Oignon type cebette (*allium fistulosum*)  
Oignon type échalion  
Radis noir long  
Radis rond violet  
Radis asiatique (autres)

## **2 PLANTES DE GRANDES CULTURES**

### **2.1 Espèces**

Betterave sucrière  
Brome  
Cameline  
Chanvre  
Chou fourrager  
Fétuque ovine  
Lin oléagineux  
Minette

Moha  
Navette  
Paturin  
Sorgho grain  
Sorgho fourrager  
Trèfle souterrain  
Trèfle scarosum

## **2.2 Types variétaux**

Betterave fourragère plurigerme  
Pomme de terre féculière  
Seigle de printemps